



DÉLIBÉRATION n° 133/2016 du 30 novembre 2016

Modifiant la délibération n° 110/2016 du 12 octobre 2016 modifiant le marché n° 6/2015 du 22 septembre 2015 pour le lot 1 intitulé « Campagne de forages de reconnaissance dans les communes associées de Fitii, Parea et Tefarerii à Huahine » attribué à la Sarl BOYER, et autorisant le Maire à signer l'avenant correspondant

En sa séance du 30 novembre 2016, convoquée par Monsieur Marcelin LISAN, Maire de la Commune, par lettre n° 9/CONV/CM/2016 du 23 novembre 2016, sous sa présidence, avec Madame Nicole ROURA, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** la délibération n° 132/2015 du 7 octobre 2015 approuvant le choix de la commission d'appel d'offres relative à l'appel d'offres pour la campagne de forages de reconnaissance dans les communes associées de Fitii, Parea et Tefarerii à Huahine ;
- Vu** le marché n° 6/2015 du 22 septembre 2015 pour le lot 1 intitulé « Campagne de forages de reconnaissance dans les communes associées de Fitii, Parea et Tefarerii à Huahine » attribué à la Sarl BOYER ;
- Vu** la délibération n° 110/2016 du 12 octobre 2016 modifiant le marché n° 6/2015 du 22 septembre 2015 pour le lot 1 intitulé « Campagne de forages de reconnaissance dans les communes associées de Fitii, Parea et Tefarerii à Huahine » attribué à la Sarl BOYER, et autorisant le Maire à signer l'avenant correspondant ;

Considérant la note de présentation, ainsi que le projet d'avenant figurant en annexe ;

Considérant les difficultés liées à la nature des sols où sont réalisés les travaux de forage ;

Ouï l'exposé du Maire ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :**

Article 1er : L'article 2 de la délibération n° 110/2016 du 12 octobre 2016 est modifié et remplacé comme suit :

Au lieu de : Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant au marché n° 6/2015 susvisé, selon les termes exposés à l'article 1^{er}.

Lire : Le conseil municipal autorise le Maire à signer les avenants au marché n° 6/2015 du 22 septembre 2015 susvisé.

Article 2 : Toutes les autres dispositions restent inchangées.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 4 : Le Maire, le comptable et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Vingt-quatre (24) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, FAATAUIRA Camille, FANIU Erick, GIBERT Pitori, HOPARA Nano, LEMAIRE Gaston, LISAN Marcelin, MAITERAI Richard, MALATESTTE Antonio, PAU épouse ROURA Nicole, TAEREA Moeata, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEHAAMANA Clothilde, TEMAIANA épouse TEREMATE Tania, TEMAUU épouse MAI Rosine, TEPA Eremoana, TEPA Gérard, TINITUA épouse BUARD Mathilde, TUIHANI-TEHEIURA Romain, TUMARAE Grégoire, TUIHANI Eugène, TUIHANI Georges.

Cinq (05) membres ont donné pouvoir :

TAAROAMEA Bruno	<i>a donné pouvoir à</i>	Grégoire TUMARAE
LEFORT Bernard		Claude CHONG
MOU SIN Gaéton		Moeata TAEREA
VAIHO épouse HEITAA Dorita		Tania TEMAIANA épouse TEREMATE
TEMAURI Jean-Marie		Nicole PAU épouse ROURA

Le Maire,

Marcelin LISAN



<u>Indications sur le résultat du vote :</u>		Contrôle a posteriori
Présents :	24	Acte rendu exécutoire
Votants :	29 dont 05 pouvoirs	après réception en Subdivision
Abstentions :	0	le
Exprimés :	29	et publication ou notification
Votes pour :	29	du
Votes contre :	0	
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.		Le Maire
		<u>Marcelin LISAN</u>

